

1. Introduction

Dans les pays qui suivent le *Protocole de Palerme* relatif à la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), la tendance dominante montre que, au-delà de l'hégémonie de la répression, la reconnaissance du statut de victime de traite est presque toujours lié à l'exigeant filtre de la pitié, à travers lequel une sélection morale est faite afin d'identifier qui mérite vraiment de l'aide (Aradau, 2004; Jakšić, 2008). Qui s'éloigne du prototype qui évoque une condition extrême de fragilité risque fort de ne pas être reconnu de facto comme victime méritoire et de rester en dehors des préoccupations humanitaires de l'État. Partant de cette perspective, la communication cherche à comprendre comment se génère une sélective miséricorde dans le fonctionnement de beaucoup d'institutions qui agissent dans des situations de TEH, résultant en un scénario dans lequel la compassion et la pitié ont tendance à prévaloir sur les droits (Boltanski, 1993; Fassin, 2005).

L'analyse est réalisée ici dans un registre plus théorique-conceptuel, cherchant à systématiser un problème pertinent et émergent dans le champ de la recherche sur la TEH. Bien que proche du format de l'essai, la réflexion repose sur une analyse documentaire des procédures dominantes d'intervention politique et sociale dans la gestion de la TEH, et analyse quelques données concernant le contexte portugais. D'autre part, cette réflexion bénéficie des recherches que j'ai effectuées sur les mobilités et intimités transnationales, le travail du sexe, les frontières et la TEH dans le contexte euro-brésilien (Sacramento, 2014; Sacramento et Alvim, 2016 ; Lowenkron et Sacramento, 2017).

¹ Université de Trás-os-Montes et Alto Douro (Vila Real, Portugal); École de Sciences Humaines et Sociales; Département d'Économie, Sociologie et Gestion; Centre d'Études Transdisciplinaires pour le Développement (centre financé par la Fondation pour la Science et la Technologie – FCT, Portugal, dans le cadre du projet UID/SOC/04011/2019). Je remercie Dominique Susini pour la révision de la traduction de ce texte.

2. Sélectivité idéalisante

L'identification d'une personne en tant que victime de TEH dépend, de manière significative, d'un processus d'enquête criminelle plus ou moins long et complexe, dont la priorité est de signaler les trafiquants présumés et de rassembler des preuves cohérentes pour formaliser l'accusation. Parallèlement à cette dynamique répressive, au Portugal et dans la plupart des pays signataires du *Protocole de Palerme*, les institutions judiciaires, policières et d'assistance sociale sont en grande partie formalisées par une "politique de pitié"², accordant le statut de victime principalement en raison d'évaluations et triages moraux visant à identifier les personnes légitimement méritantes de la protection de l'État. La reconnaissance de cette légitimité est d'autant plus évidente et solide que la personne concernée s'approche des coordonnées de représentation et d'identité qui constituent un modèle hyper-réal (iconique et improbable) de la «victime idéale» qui suscite la compassion: jeune femme pauvre d'un pays pauvre, naïve, innocente, humble, trompée, opprimée, esclave, exploitée sexuellement, sans agentivité et surtout dans une souffrance physique et/ou psychologique manifeste (Jakšić, 2008; Hoyle, Bosworth et Dempsey, 2011; Cabezas, 2016). Son corps vulnérable et souffrant – «vie nue» (zôê) dans l'état liminal d'exception et d'abandon (Agamben, 1998) – devient ainsi le grand facteur de (bio)légitimation de l'accès aux droits (Fassin, 2005).

L'idéalisation de la victime en tant que femme et travailleuse dans la prostitution (Uy, 2013) – phénomène perçue principalement comme exploitation sexuelle et oppression de genre – est (encore) présente dans les approches et les orientations de la Commission pour la Citoyenneté et l'Égalité de Genre, entité d'État qui au Portugal a été responsable de la coordination exécutive des successifs plans nationaux pour la prévention et la lutte contre la TEH. Il en va de même pour l'Association pour la Planification de la Famille (organisation de référence dans le processus d'institutionnalisation et d'assistance sociale aux victimes), qui dans son site web, par exemple, regroupe tout ce qui concerne son intervention dans le contexte de la TEH dans une rubrique intitulée «violence sexuelle et de genre»³. Néanmoins, ce type de réductionnismes n'est pas justifié à la lumière du *Protocole de Palerme* ou de la

² La notion de "politique de la pitié" a été utilisée par Arendt (1967) dans ses réflexions sur la Révolution française. Plus tard, Boltanski (1993) l'a récupéré pour caractériser la politique qui s'approprie de la souffrance pour en faire l'argument politique par excellence.

³ cf. <http://www.apf.pt/violencia-sexual-e-de-genero/trafico-de-seres-humanos>.

législation portugaise qui en résulte. De plus, les preuves empiriques nous montrent que le problème de la traite ne se limite pas aux questions liés au genre et à la sexualité: dans la période 2016-2017 ont été signalés au Portugal, respectivement, 264 et 175 «victimes présumées de TEH», dont plus de la moitié étaient des hommes et auraient été victimes de la traite à des fins d'exploitation par le travail, en particulier dans le secteur agricole (Observatório do Tráfico de Seres Humanos, OTSH, 2017; Sistema de Segurança Interna, SIS, 2018).

3. Hiérarchisation morale et rédemption: considérations finales

En se concentrant, principalement, sur l'axe genre-sexualité et en opérant selon une sélectivité miséricordieuse éclairée par l'icône de la «victime idéale», l'approche politique et l'intervention sociale dans le champ du TEH conduisent à un scénario très pervers: quiconque ne correspond pas au (presque inaccessible) paradigme de l'extrême vulnérabilité et exploitation féminine, sera difficilement reconnu entièrement comme victime et, par conséquence, sera confronté à des contraintes d'accès à la protection sociale. Il est donc établi une hiérarchisation victimologique, morale et de citoyenneté (victime/non-victime; «bonne victime»/«mauvaise victime»; avec droits/sans droits) qui stipule qui mérite la protection et la reconnaissance en tant que citoyen de plein droit, qui mérite un peu de soutien, qui ne mérite aucune aide et qui peut être la cible de méfiance ou même de poursuite judiciaire (Santos, Gomes e Duarte, 2010).

En plus de cette hiérarchisation perverse, l'approche basée sur la compassion tend à pathologiser les victimes, en particulier les travailleuses du sexe migrantes, en appelant à des modèles d'intervention sociale orientés vers leur régénération (Aradau, 2004; Brunovskis et Surtees, 2008) et la construction d'un cours de vie rédempteur, en rupture manifeste avec le passé, considéré comme hors norme et générateur de risques. Cette pathologisation résulte d'une approche individualisante et psychologisante des victimes de la traite, dans laquelle les conditions socio-économiques qui entourent la TEH ne sont pas suffisamment prises en compte et s'établit comme priorité l'identification de supposés cadres psychologiques distinctives et déviantes des victimes. Comme le souligne Aradau (2004), l'objectif est de fixer des identités cliniques, des profils de risque et des mécanismes de gouvernance des sujets, afin de garantir leur conformité à la normalité et aux critères de sécurité personnelle et sociale.

Bibliographie

- AGAMBEN, Giorgio (1998), *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*. Stanford: Stanford University Press.
- ARADAU, Claudia (2004), “The perverse politics of four-letter words: risk and pity in the securitization of human trafficking”. *Millennium – Journal of International Studies*, 33(2): 251-277.
- ARENDT, Hannah (1967), *Essai sur la Révolution*. Paris: Gallimard.
- BOLTANSKI, Luc (1993), *La Souffrance à Distance. Morale Humanitaire, Médias et Politique*. Paris: Métailié.
- BRUNOVSKIS, Anette et SURTEES, Rebecca (2008), “Agency or illness: the conceptualization of trafficking: victims’ choices and behaviors in the assistance system”. *Gender, Technology and Development*, 12(1): 53-76.
- CABEZAS, Amalia (2016), “Mulheres dominicanas invisíveis: discursos de tráfico de pessoas em Porto Rico”. *Cadernos Pagu*, 47: e16477.
- FASSIN, Didier (2005), “Compassion and repression: the moral economy of immigration policies in France”. *Cultural Anthropology*, 20(3): 362-387.
- HOYLE, Carolyn, BOSWORTH, Mary et DEMPSEY, Michelle (2011), “Labelling the victims of sex trafficking: exploring the borderland between rhetoric and reality”. *Social & Legal Studies*, 20(3): 313-329.
- JAKŠIĆ, Milena (2008), “Figures de la victime de la traite des êtres humains: de la victime idéale à la victime coupable”. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 124: 127-146.
- LOWENKRON, Laura et SACRAMENTO, Octávio (2017), “Tráfico de seres humanos: usos e sentidos da categoria nos contextos português e brasileiro”. *Bagoas*, 11(17): 122-153.
- OTSH (2017), “Tráfico de seres humanos: relatório de 2016”. Disponible en: <<http://www.otsh.mai.gov.pt/Recursos/Pages/default.aspx>> (accédé le 21-02-2019).
- SACRAMENTO, Octávio (2014), *Atlântico Passional: Mobilidades e Configurações Transnacionais de Intimidade Euro-Brasileiras*. Thèse de Doctorat, Lisboa: ISCTE-IUL.

- SACRAMENTO, Octávio et ALVIM, Filipa (2016), “De emigrantes a vítimas de tráfico: mobilidades e prostituição no espaço transatlântico”. *Antropolítica: Revista Contemporânea de Antropologia*, 41: 357-389.
- SANTOS, Boaventura S., GOMES, Conceição et DUARTE, Madalena (2009), “Tráfico sexual de mulheres: representações sobre ilegalidade e vitimação”. *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 87: 69-94.
- SSI (2018), “Relatório anual de segurança interna – ano 2017”. Disponible en: <<https://www.portugal.gov.pt/download-ficheiros/ficheiro.aspx?v=9f0d7743-7d45-40f3-8cf2-e448600f3af6>> (accédé le 21-02-2019).
- UY, Robert (2013), “Blinded by red lights: why trafficking discourse should shift away from sex and the perfect victim paradigm”. *Berkeley Journal of Gender, Law & Justice*, 26(1): 204-219.